

Bayonne, le 4 avril 2025

Le Gouvernement Basque et l'Office Public de la Langue Basque renouvellent leur partenariat en faveur de la langue basque

- **La convention-cadre 2025-2029 fixe cinq axes de coopération:** (1) la transmission de la langue basque, (2) la présence et l'usage du basque (3), la qualité de la langue, (4) la motivation, et enfin, (5) la construction de passerelles entre les acteurs de la langue basque.
- **153 projets ont été soutenus au cours des quatre dernières années grâce à cette coopération.**
- **Ibone Bengoetxea, Vice-présidente du Gouvernement Basque :** « Nous voulons franchir un saut qualitatif dans l'usage de la langue basque, et pour cela il est essentiel de créer des passerelles et de renforcer les liens entre les territoires. »
- **Maïder Behoteguy, Présidente de l'OPLB :** « Cette coopération repose sur la confiance, la continuité et une volonté partagée de travailler concrètement en faveur de la langue basque. »

Ibone Bengoetxea, première Vice-présidente et Ministre de la Culture et de la Politique linguistique du Gouvernement de la Communauté Autonome d'Euskadi, et Maïder Behoteguy, Présidente de l'Office Public de la Langue Basque (OPLB), ont réaffirmé aujourd'hui à Bayonne l'engagement de leurs institutions respectives à œuvrer conjointement en faveur de la langue basque.

Dans le cadre de la convention-cadre 2025–2029, les deux institutions ont présenté les grandes lignes de la coopération pour l'année 2025, ainsi que leurs contributions au fonds commun dont le montant s'élève à 1.930.000 €. Ce fonds vise à soutenir les opérateurs privés œuvrant en faveur de la langue basque au Pays Basque de France. La contribution au fonds commun du Gouvernement Basque s'élève comme les années précédentes à 400.000 €, le reste étant financé par l'OPLB (1.530.000 €).

Lors de la présentation organisée à Bayonne, Ibone Bengoetxea a déclaré : « *Nous souhaitons franchir un saut qualitatif dans l'usage de la langue basque. Pour cela, il est essentiel de construire des ponts entre les territoires, de renforcer les échanges, de mutualiser les ressources, de partager les projets... C'est en unissant nos forces que nous serons plus efficaces pour promouvoir la langue basque.* » Elle a ajouté que cette coopération contribue également à faire émerger un sentiment d'appartenance communautaire.

De son côté, Maïder Behoteguy a souligné l'importance de cette collaboration : « *Ce partenariat repose sur la confiance, sur la continuité, et sur une volonté partagée d'agir concrètement pour la langue basque. Ce que nous construisons ici, c'est un cadre de travail commun, solide, chacun avec sa propre réalité, mais où tout le monde avance dans la même direction, en faveur de la langue basque. Et dans un contexte où les attentes sont fortes, où les défis sont nombreux, pouvoir s'appuyer sur un partenaire aussi engagé que le Gouvernement basque est un atout majeur pour notre territoire.* »

Convention-cadre

La coopération entre le Gouvernement Basque et l'Office Public de la Langue Basque en matière de politique linguistique, initiée en 2007, s'est concrétisée au fil des années par plusieurs conventions. Celle signée aujourd'hui à Bayonne est la cinquième.

Ce nouvel accord-cadre réaffirme la volonté du Gouvernement Basque et de l'Office Public de la Langue Basque de développer une coopération transfrontalière structurée en matière de politique linguistique.

La convention-cadre définit cinq enjeux :

1. Transmission de la langue
2. Présence et usage de la langue
3. Qualité de la langue
4. Motivation en faveur de la langue
5. Mise en réseau des acteurs de la politique linguistique

Elle constitue un cadre de référence qui se décline chaque année dans un programme annuel d'actions.

Programme annuel 2025

Le programme d'actions 2025 se décline autour de quatre axes de coopération :

1. Apprentissage de la langue basque par les adultes
 - Suivi du dispositif d'équivalence des certifications linguistiques entre les deux territoires.
 - Finalisation du diagnostic des dispositifs de soutien à l'apprentissage du basque par les adultes.
 - Mise en œuvre de l'adaptation de la plateforme Ingura aux besoins spécifiques du Pays Basque de France et possibilité offerte aux organismes de formation œuvrant dans le domaine de l'apprentissage du basque par les adultes du Pays Basque de France de devenir gestionnaires de l'environnement numérique d'apprentissage Ingura.
2. Structuration du Système d'indicateurs de la langue basque (EAS)
 - Poursuite de l'adaptation des indicateurs aux réalités des territoires,
 - Alimentation du site web,
 - Actions de communication.
3. Partenariats techniques entre les services du Gouvernement Basque et de l'OPLB
 - Développement du traducteur neuronal automatique basque-français,
 - Intégration du dictionnaire nolaerran.org à Itzuli Desktop,
 - Accès aux services de la bibliothèque HABE.
4. Travaux préparatoires de la VIII^e enquête sociolinguistique, prévue en 2026.

Fonds commun 2025

S'agissant des modalités d'accompagnement financier des activités menées par les opérateurs du Pays Basque de France, le fonds commun de coopération sera doté de 1.930.000 €, abondé par les contributions financières des deux partenaires, soit 1.530.000 € par l'Office Public de la Langue Basque et 400.000 € par le Gouvernement de la CAE. Ce fonds de coopération se répartira en 2 ensembles financiers :

- **1.793.500 €** mobilisés pour soutenir les opérateurs identifiés du Pays Basque de France au moyen de conventions annuelles,
- **136.500 €** mobilisés pour soutenir les autres porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets action linguistique.

Appel à projets action linguistique 2025

L'appel à projets action linguistique est ouvert à l'ensemble des opérateurs privés du Pays Basque de France œuvrant dans le champ de la transmission et de l'usage de la langue basque.

Le règlement de l'appel à projets ainsi que les informations concernant le dépôt des dossiers sont disponibles sur le site : www.mintzaira.fr

- Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention : **2 mai 2025**
- Instruction technique des dossiers : **mai/juin 2025**
- Publication des décisions : **Fin juin 2025**

Réalisation durant la précédente convention

La première convention-cadre entre le Gouvernement Basque et l'Office Public de la Langue Basque en matière de politique linguistique a été signée en 2007.

Au cours des quatre dernières années, la dernière convention-cadre a permis de soutenir, en plus des 14 opérateurs conventionnés, 153 projets via l'appel à projets action linguistique, principalement dans les domaines de l'enseignement, de l'apprentissage du basque par les adultes, des médias, des loisirs ou encore de l'édition.

Au-delà de ce soutien financier, les deux institutions ont également mené des actions conjointes, visant par exemple à encourager l'usage de la langue basque chez les jeunes. Ainsi, en 2022 et 2024, 190 jeunes, issus des deux côtés de la frontière ont pu participer à des séjours linguistiques organisés dans le cadre de ce partenariat.